



SEMESTRES 1 ET 2 SCIENCES DU MANAGEMENT

PARCOURS MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

Modalités d'admission

L'accès en première année est possible pour :

- Les étudiants possédant une licence (180 crédits européens), qui ont un projet professionnel dans les domaines du tourisme ou de la culture.

- Les cadres salariés en formation continue non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes. Ils sont admis à postuler en première ou seconde année, selon leur niveau de formation antérieure et leurs acquis de l'expérience. Un jury se prononce sur leur candidature.

Les étudiants font l'objet d'une sélection en deux étapes, sur dossier, puis entretien oral.

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale*	20	10	30		CT	3,5		3,5
1	Marketing*	20	10	30		CT – CC	2,5	1	3,5
1	Politiques de GRH*	20		20		CT	3		3
TOTAL UE1	GESTION	60	20	80	12				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Droit privé	20		20		CT			3,5
2	Droit des affaires*	20		20		CT			3,5
2	Droit du travail*	20		20		CT	2	1	3
TOTAL UE2	DROIT	60		60	12				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Economie et sociologie du tourisme	12		12		CT			4
3	Anglais des affaires		20	20		CT			6
TOTAL UE3	LES OUTILS DE L'ACTION TOURISTIQUE	12	20	32	6				10

	TOTAL Semestre 1	132	40	172	30				30
--	-------------------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	-----------

* Cours communs avec la spécialité « administration des entreprises »

SEMESTRE 2

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit administratif et organisation administrative	20		20		CT			5
4	Stratégie	20		20		CT			5
TOTAL UE	DROIT ET GESTION	40		40	6				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Economie et sociologie du tourisme	12		12		CT			2
5	Histoire de l'art	36		36		CC-CT	4	2	6
5	Mobilité et tourisme	12		12		CT			2
TOTAL UE	TOURISME ET CULTURE	60		60	10				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
6	Anglais des affaires		20	20		CC			5
6	Informatique		20	20		CT			5
TOTAL UE	LANGUES ET LANGAGES		40	40	6				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
7	Conférences	20		20					
7	Stage (3 mois minimum)					CT			10
TOTAL UE	INTEGRATION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	20		20	8				10

TOTAL Semestre 2		120	40	160	30				40
-------------------------	--	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	-----------

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles applicables au sein du Master Sciences du Management. Ainsi, chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement. La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.

L'admission en deuxième année est subordonnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une durée minimale de 3 mois. Ce stage est accompli au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la mention. Il est évalué par l'organisation d'accueil et le tuteur pédagogique.

A l'issue de la 1ère année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les

moyennes des deux semestres, se voit attribuer la maîtrise en Sciences du management. Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans le Master Sciences du Management.

L'**admission en deuxième année** de Master Sciences du Management, spécialité Management des activités touristiques et culturelles est subordonnée à la validation des 60 premiers crédits de ce parcours. Les conditions d'admission en deuxième année de Master sont celles définies pour le Master Sciences du management. Une admission parallèle est possible pour les étudiants titulaires d'un diplôme de maîtrise ou de master démontrant un intérêt pour le tourisme. Un jury examinera au cas par cas les équivalences à donner.

Contacts

Responsables du diplôme : Marie-Christine LICHTLE

Secrétariat-scolarité : Maryline DUPREY 03.80.39.54.20 maryline.duprey@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION